

Préparez votre retraite grâce à un régime de retraite individuel : Un choix judicieux pour les propriétaires d'entreprise

Êtes-vous un propriétaire d'entreprise ou un professionnel constitué en société à la recherche d'une stratégie d'épargne-retraite solide? Un régime de retraite individuel (RRI) pourrait être la solution pour vous.



Qu'est-ce qu'un RRI?

- Un RRI est un régime de retraite habituellement conçu pour une seule personne qui offre aux propriétaires d'entreprise un moyen fiscalement avantageux de se constituer une épargne retraite tout en réduisant l'impôt des sociétés.



Qui peut en profiter

- Idéal pour les personnes âgées de 40 à 71 ans qui gagnent généralement plus de 100 000 \$ par année, les RRI offrent de nombreux avantages par rapport aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) traditionnels.



Avantages fiscaux pour votre entreprise

- Déduisez les cotisations forfaitaires initiales et les cotisations continues au RRI des impôts sur les sociétés.
- Profitez de déductions fiscales sur toutes les dépenses liées au RRI, y compris les frais de placement



Revenu de retraite prévisible

- En tant que régime à prestations déterminées, le RRI assure une prestation de retraite garantie en fonction de votre revenu d'emploi (revenu T4). Les cotisations augmentent avec l'âge, dépassant les limites du REER de milliers de dollars à mesure que vous vieillissez.



Pour obtenir des conseils personnalisés, communiquez avec votre conseiller de BMO Gestion privée.



Cotisations souples

- Cotisations complémentaires si le rendement des placements est inférieur à 7,5 % afin de protéger le revenu de retraite.
- Les évaluations actuarielles effectuées tous les trois ans permettent d'assurer la suffisance des fonds, tandis qu'un déficit peut nécessiter des fonds supplémentaires.



Options de placement

- Comme les REER, les RRI offrent un large éventail de placements admissibles, avec une limite de 10 % sur les titres individuels pour assurer la diversification du portefeuille.



Explorez vos options de retraite

- Envisagez les RRI pour leurs généreux plafonds de cotisation, leur protection contre les créanciers et leurs avantages fiscaux.



Gestion privée

Cette publication de BMO Gestion privée est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue ni ne doit être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion privée ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les services et les produits d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de BMO Services conseils en assurances et planification successorales inc., une filiale en propriété exclusive de BMO Nesbitt Burns Inc. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. BMO Nesbitt Burns Inc. est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et de l'Organisme canadien de réglementation des investissements. La Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.